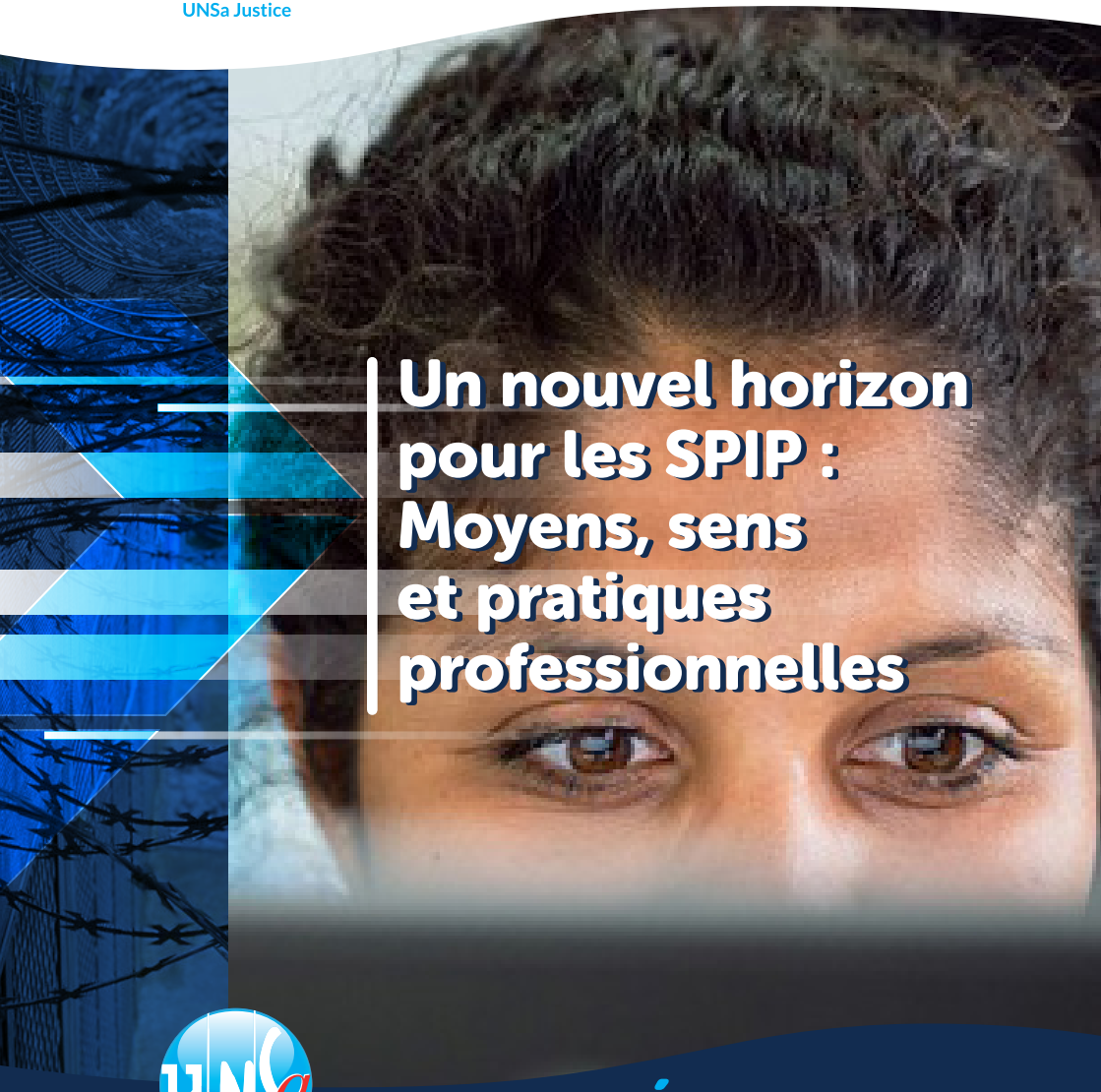
UFAP
UNSa Justice

Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !



Un nouvel horizon pour les SPIP : Moyens, sens et pratiques professionnelles

UNSa Justice
L'action utile !

ÉLECTIONS
Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice



Unie, Dynamique, tournée vers l'avenir !

Répondre à une crise sans précédent, pour un syndicalisme offensif !

Nos constats de terrain sont sans appel : on n'a jamais aussi mal travaillé en SPIP qu'en 2026 ! Les services font face à une double crise. Tous les corps sont en souffrance.

Une crise RH : probation de masse et surpopulation carcérale frappent tous les services. Dans le même temps, depuis 3 ans, la DGAP procède à une saignée des effectifs. Une nécessaire révision des effectifs de référence est indispensable pour appréhender la réalité des carences et des besoins.

Une crise de sens : le travail en urgence, les process, les commandes institutionnelles et les exigences des magistrats prennent le pas sur l'accompagnement global. Le sentiment d'une robotisation des tâches est manifeste dans les services. Les cadences effrénées laissent peu de place au recul et à l'analyse de l'action.

L'UFAP UNSa Justice constate une réelle crise des vocations. Celle-ci frappe particulièrement les jeunes professionnels dont les attentes métiers sont rapidement défaites devant les réalités du travail au quotidien. La perte de sens est généralisée.

L'UFAP UNSa Justice revendique un syndicalisme de combat et sans concession pour répondre de façon adaptée à la crise actuelle.

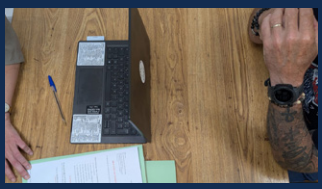
L'UFAP UNSa Justice l'affirme avec conviction :

- Les personnels ne peuvent pas tout faire, les priorités doivent être définies au regard des besoins des services publics locaux. Les personnels doivent pouvoir respirer et retrouver une dimension de plaisir dans l'action ;
- Les agents doivent être revalorisés et soutenus dans leur action ;
- L'union fait la force. Les réflexions métiers doivent s'inscrire dans une logique multicatégorielle. Au sein des SPIP, tous les corps de métiers jouent un rôle essentiel qui doit être réaffirmé.

AGIR POUR NE PLUS SUBIR !









I. Pour un choc des moyens !

Un plan Marshall pour les SPIP : investir pour l'insertion, la prévention de la récidive et la sécurité

L'UFAP UNSa Justice revendique un choc des moyens, un plan Marshall pour les SPIP pour rendre dignes nos conditions de travail et recrédibiliser l'institution judiciaire.

Le SPIP est un des maillons centraux et vitaux du ministère de la justice. Il aide à la décision judiciaire, autant qu'il la concrétise. Sans lui, les mesures et les peines ne seraient que lettres mortes ! Sa crise affecte l'ensemble de la chaîne pénale. La bullshitisation de nos métiers doit cesser !

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- Le plan mille pour les CPIP : **recrutement en urgence de 1000 CPIP** titulaires en deux ans.
- Le plan 100 pour les DPIP : **recrutement en urgence de 100 DPIP** titulaires.
- Le plan 100 pour les ASE : **recrutement en urgence de 100 ASE.**
- Le plan 150 pour les PA : **recrutement en urgence de 100 AA et 50 SA.**

II. Le SPIP : acteur de la peine

Restaurer une réelle individualisation des peines : Promouvoir « le cousu main » et la résolution de problèmes, plutôt que les évaluations sans horizon

L'UFAP UNSa Justice constate que le CPIP n'est plus acteur de ses mesures. Les dérives du RPO 1 ont dangereusement recentré le métier sur des évaluations stériles. Les PACEP sont devenus de véritables coquilles vides, faute de temps et de moyens. L'automaticité du prononcé des peines et des aménagements de peine, notamment en MF (ex : LSC-D), a cassé les dynamiques de travail, sans régler pour autant la problématique de la surpopulation carcérale.

L'UFAP UNSa Justice tient à rappeler :

- Sa **confiance** dans l'expertise, le professionnalisme et l'intégrité des personnels exerçant en SPIP.
- Son **attachement** aux missions dévolues aux SPIP - la réinsertion et la prévention de la récidive - ainsi qu'à l'ensemble des pratiques professionnelles des personnels d'insertion et de probation,







y compris l'autonomie dont ils bénéficient dans la délivrance de leurs avis.

- La **légitimité et la légalité** de tous les dispositifs visant à œuvrer concrètement pour l'individualisation des parcours de peine et la réinsertion des personnes placées sous-main de justice.

De manière toute particulière, il convient également de rappeler que les activités sportives et éducatives, les prises en charge collectives, les permissions de sortir individuelles ou collectives, les aménagements de peine et tous leurs actes préparatoires ne sont pas des accessoires ou des provocations à l'égard de nos concitoyens. Ils ne sont ni des gadgets ni des lubies. Ils sont des éléments indispensables à l'évaluation des PPSMJ, à la lutte contre la récidive et à la réadaptation des détenus à la vie en milieu libre.

Le SPIP, acteur incontournable de la chaîne pénale, doit redevenir force de propositions et acteur de la résolution de problèmes.

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- Une **peine de probation autonome,** pour redonner ses lettres de noblesses à l'action du SPIP dans le sens de la peine. Sacraliser un temps nécessaire à la construction de la peine et refuser la création d'un plateau technique pluridisciplinaire au tribunal pour gérer les sorties d'audience.
- La promotion des processus d'aménagement de peine dynamiques avec une PPSMJ impliquée dans son parcours de peine. Retour au quantum de peine de 2 ans pour la **procédure 723-15.** Fin des LSC et des aménagements de peine automatique.
- La promotion de la **justice résolutive de problèmes** qui mobilise les acteurs de la juridiction autour du projet de la PPSMJ.
- La **fin des généralisations** unilatérales et des dispositifs automatiques type « ADERES » – les actions collectives ne doivent pas être des réponses au turn-over ou aux difficultés de gestion des mesures courtes.
- La **création dans chaque SPIP d'un DPIP partenariat.** Ses missions : s'appuyer sur les ressources du territoire pour proposer des parcours d'insertion dans les SAS, les QSL et en MO. Remettre du contenu dans les TIG citoyenneté. Proposer des solutions partenariales individualisées et adaptées aux problématiques de nos publics. La logique : s'appuyer sur le réseau territorial plutôt que sur les injonctions technocratiques.
- L'obligation **d'inscrire** chaque année en CSA local un **point sur les ressources** partenariales et les perspectives de résolution de problèmes.







- Des **organisations de service privilégiant la continuité et la globalité des prises en charge** plutôt que la multiplication des intervenants et le saucissonnage des mesures.
- La création de **« pôles spécialisés »** en MO (mesures courtes, mesures sous écrou etc.) doit être strictement encadrée.

III. Permettre aux agents de respirer

Chaque agent doit pouvoir s'inscrire dans des actions qui ont fait leurs preuves sur les terrains. Nos pratiques professionnelles doivent être basées sur ce qui fonctionne, en stoppant les « innovations » permanentes. Il faut pouvoir ancrer nos pratiques dans des savoir-faire qui apportent des solutions en matière de prévention de la récidive.
Il faut sortir « des effets de mode » et de la politique des lubies par à-coups de la DAP et de la SDIP, où rien ne s'inscrit dans la durée. Le tout dans une logique de décloisonnent, faisant la part belle à la pluridisciplinarité, au multicatégoriel et à la coopération entre les unités de travail (MO/MF/siège).

L'UFAP UNSa Justice revendique l'importance des savoir-faire issus de la formation et de l'expérience. Il faut renouer avec des logiques d'équipe quand un SPIP réalise des actions innovantes. Les agents qui, en prenant en charge davantage de suivis individuels, permettent aux autres de s'inscrire dans des actions collectives doivent être également valorisés.

D'une manière générale, l'UFAP UNSa Justice reconnait autant les apports de la méthodologie du travail social et du partenariat que les apports de la criminologie dans la pratique quotidienne de nos métiers. Il faut permettre aux personnels d'avoir toutes les cordes utiles à leur arc.

Pour **l'UFAP UNSa Justice, il est nécessaire de :**

- Permettre plus facilement **l'accès à la formation,** notamment en développant les formations sur site.
- Promouvoir la **justice restaurative** dans toutes ses dimensions : médiation, cercles de soutien, réparation au sein du territoire… Ce dispositif est encore balbutiant en France mais mérite d'être largement investi.
- **Promouvoir de nouveau les PPR et les actions collectives** s'appuyant sur les richesses du territoire (associations, artistes, experts, spécificités géographiques…).







- Promouvoir des **programmes PARCOURS** adaptés aux territoires.
- Permettre le **développement de l'entretien** motivationnel dans les pratiques quotidiennes.
- Permettre le développement de la **justice résolutive de problèmes** et une justice insérée dans la communauté locale.
- Mettre en place des **gratifications collectives** systématiques (animateurs, accueil, CPIP en soutien qui ont un surcroît de dossiers individuels, présence collective...) à la fin d'une action collective ou de la mise en place d'une action innovante. Dans tous les cas, aucune action collective ne doit être imposée aux agents.
- **Mettre fin au régime des sanctions déguisées** lors des entretiens d'évaluation annuelle.Toute entorse à cette règle doit être assimilée à un risque psycho-social.



IV. Des politiques prioritaires ambitieuses

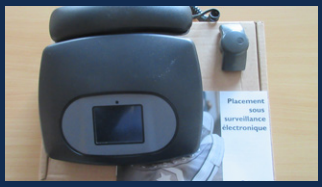
« Les effectifs des services de probation doivent être suffisants pour qu'ils puissent assurer pleinement leurs missions. Le nombre de dossiers que chaque agent a à traiter doit lui permettre de surveiller, guider et assister efficacement les auteurs d'infraction, de manière humaine et, si cela est approprié, de travailler avec leurs familles et, le cas échéant, les victimes. Si la demande est excessive, il est de la responsabilité de la direction de chercher des solutions et d'indiquer au personnel les tâches prioritaires. » Règle Européenne de la Probation (REP) n°29.

L'UFAP UNSa Justice constate la difficulté de mettre en place des politiques de priorisation dans les services depuis l'affaire de Pornic. Toute la charge de la responsabilité repose sur les personnels, malgré la crise des moyens RH. L'asphyxie des agents doit cesser.

L'UFAP UNSa Justice revendique :

- Une véritable **politique de priorisation** des tâches dans tous les services, mobilisable immédiatement en cas de besoin.







- La **fin des Rapport Initiaux d'Evaluation (RIE) obligatoires à trois mois.** Les délais fixes contraignent les personnels à bâcler leurs évaluations ou les exposent à des sanctions quand ils ne sont pas en mesure de les tenir. La règle doit être le niveau de connaissance de la situation de la personne suivie par le CPIP référent.
- Une cible à **40PPSMJ/CPIP** pour les effectifs de référence, conformément aux REP. Si ce ratio est dépassé, le CSA local doit être automatiquement convoqué pour définir un mode dégradé ou adapté. En cas de désaccord entre les organisations syndicales et la direction, le CSA interrégional doit être saisi en urgence.
- Un **moratoire sur toutes nouvelles missions,** tout nouveau process. Fin de l'inflation des normes à travers les guides, les doctrines, les référentiels...
- La fin des **TIG à « rallonge »** : retour à un maximum de 120h par mesure.

V. Renforcer nos partenaires clés

Pour permettre de meilleures perspectives d'insertion, pour développer les alternatives à l'incarcération, muscler les projets d'aménagement de peine et éviter de se trouver dans l'incapacité de positionner nos PPSMJ notamment dans le cadre de leurs obligations, il convient de renforcer et de structurer nos partenariats avec les acteurs essentiels de la prévention de la récidive.

L'UFAP UNSa Justice plaide une politique volontariste en la matière pour redonner du sens à l'action du SPIP. SIAO, CMP, CSAPA doivent pouvoir de nouveau accueillir nos publics. Tant que les besoins fondamentaux en matière d'insertion, de précarité et de santé mentale ne sont pas satisfaits, le travail sur la motivation au changement a un caractère illusoire. Il faut donner au SPIP les moyens de répondre aux besoins criminogènes fondamentaux.

L'UFAP UNSa Justice revendique de :

- **Poursuivre la politique de développement des PE.** Trop de départements ont une offre dérisoire par rapports aux besoins.
- Modifier la loi afin de **rendre obligatoire le conventionnement entre l'AP et les SIAO** pour prioriser des places.







- **Prévoir des financements spécifiques « Justice »,** par des protocoles d'accord avec les acteurs du secteur médico-social qui sont pour l'instant uniquement finances par des collectivités territoriales. Musclons nos politiques d'insertion et nos prises en charge !
- Développer la signature de **conventions entre les SPIP et les organismes de prévention de la délinquance routière** afin de développer les TIG collectifs et densifier les prises en charge.
- La **fin des obligations de soins** systématiques et inadaptées à la situation de la personne.
- **Favoriser la mise en place de centre de soins publics pluridisciplinaires** dédiés aux obligations de soins et aux problématiques spécifiques (AICS, violences conjugales, etc.), à l'instar de l'URSAVS à Lille ou de l'UMPJ à Bordeaux.

VI. Repenser la relation JAP/SPIP

Dans la crise actuelle, il semble important de redéfinir la relation JAP/SPIP en réaffirmant l'autonomie du SPIP tout en repensant l'intervention du JAP dans le suivi des mesures.

L'UFAP UNSa Justice défend une redistribution des rôles entre le JAP et le SPIP en allant jusqu'au bout de la distinction entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Cependant le rôle du JAP ne peut se circonscrire à un simple rôle de « juge de l'incident ». La confiance doit guider les relations JAP/SPIP.

L'UFAP UNSa Justice revendique :

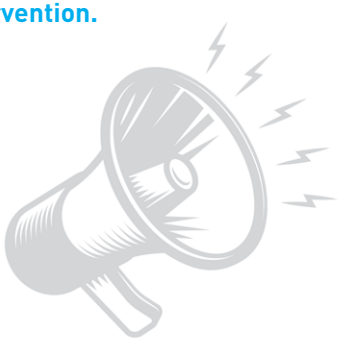
- **Le SPIP doit devenir le véritable maître d'ouvrage du quotidien des mesures d'exécution des peines**. Les exigences superflues des JAP, comme c'est le cas sur des procédures de gestion quotidienne dans l'exécution des DDSE, doivent cesser. Dans le contexte de crise, le SPIP n'a plus ce luxe de détailler sans fin une modification horaire. Ce lâcher prise permettra au JAP d'avoir une plus grande réactivité en cas d'incident. **Le respect de l'expertise des SPIP doit être réaffirmé et respecté !**
- En revanche, **la peine autonome de probation peut être l'occasion de nouvelles pratiques partenariales** entre **le JAP et le SPIP,** dans un véritable partenariat. Cette césure entre le prononcé et l'exécution de la peine est la garantie de l'adéquation entre le profil de la personne condamnée et le type de peine de probation mise en œuvre. Il implique un nouveau paradigme des liens entre le SPIP et les magistrats.







- Ce **recentrage sur le respect du cadre des mesures** ne cantonne pas le magistrat à un rôle passif. Au contraire, son rôle peut être plus affirmé au quotidien en lui offrant davantage de temps et de réactivité pour suivre les mesures qu'il a en charge. Le magistrat peut féliciter, récompenser la personne pour ses comportements prosociaux (après une action collective, dans le cadre de la justice résolutive de problèmes…), tout comme il peut prononcer des sanctions courtes et immédiates quand cela est nécessaire.
- Les **magistrats** doivent être davantage **sensibilisés aux missions du SPIP** et **formés à leurs méthodes d'intervention.**



L'UFAP UNSa Justice, la voix de tous les Personnels

Pour un nouvel horizon pour les SPIP, **reprenez votre destin en main !**

Ne votez pas pour des promesses mais pour un engagement de terrain.

Avec l'UFAP UNSa Justice, exigez le respect, protégez vos métiers et construisez votre avenir face à une administration qui vous divise pour mieux vous ignorer !

UFAP
UNSa Justice

Crédits photos : UFAP UNSa Justice

ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026

JE VOTE UFAP UNSa Justice

UNSa Justice
L'action utile !